



FLASH N°40 - 08/04/2020

CORONAVIRUS : FRANCE : Jamais deux sans trois (documents inutiles)

Nos confrères de la fédération française OTRE nous ont informé de la dernière lubie des autorités françaises en matière de lutte contre une pandémie virale (d'envergure mondiale) : ajouter un papier administratif franco-français aux autres (stupides) formalités déjà existantes ...

L'attitude grotesque de la France pourrait presque prêter à sourire, si dans le même temps, le Secrétaire d'Etat français aux transports n'appelait pas la Commission européenne à « *redoubler d'efforts pour garantir la continuité des flux de marchandises* ».

A défaut d'avoir découvert un vaccin contre le coronavirus, la France a donc inventé l'« **attestation de déplacement international dérogatoire vers la France métropolitaine** » que vous pouvez télécharger [ici](#).

Les '**voyageurs**'(!?!) sont invités à cocher la rubrique '*Transporteurs de marchandises, dont les marins*' ...

A noter que cette « *Attestation de déplacement international dérogatoire vers la France métropolitaine* » s'ajoute au « Justificatif de déplacement professionnel » également obligatoire (à signer par l'employeur) dont question dans notre [flash N° 28 du 23 mars](#) et téléchargeable [ici](#).

Les transporteurs n'auront pas besoin d'attendre le déconfinement pour comprendre qu'en matière de gestion de crise, il y a plus à apprendre des mangeurs de pangolins que des bouffeurs de grenouilles !

Michaël Reul
Secrétaire Général